



COMPTE RENDU

Comité consultatif travaux, sécurité, développement durable et cadre de vie du 20 novembre 2023

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

INVITES

Mesdames Anne Gaëlle Gawlowicz ; Colette Lemaire, Micheline Edouart.

Messieurs Michaël Huyghe, Bruno Helleboid, Pascal Dubar, Arnaud Denis, Jacques Bocquet, Alain Decocq (excusé), Rémi Devignes, Laurent Wissocq, Jean Pierre Declerck, Jacques Lardeur, Jacky Migliara.

Les personnes figurant ci-dessus en gras été présentes

1- Point sur les intempéries (tempête et ruissellements)

a) Les constats sont partagés :

- Violence du phénomène pluvieux-quantité et récurrence sur une période courte jamais connus auparavant,
- Les flux de l'amont (A26) à l'aval empruntent le fond d'Ausques et sont extrêmement chargés de limon,
- **Domages habituels** (stade, rue de la mairie, champs et propriétés des familles Helleboid et Denis) sur le parcours du flux torrentiel essentiellement dû au débordement du bassin SANEF (non calibré pour cette pluviométrie) et aux ruissellements venant des champs à l'amont de l'A 26 (Quelmes) du fait du refus d'exploitants agricoles de la mise en œuvre de fascines dans le cadre des travaux actés par la CCPL et réalisés pour partie ces dernières années (en fonction des accords) par le SmageAa,
- **Domages nouveaux** : compte tenu de la quantité d'eau tombée et la répétition des pluies il est à déplorer un garage en sous-sol inondé route de Licques et un autre à Liheuse, quelques sources sont apparues dans des caves et des infiltrations dans une maison.
- Dégâts aussi sur le stade (digue éventrée), sur différentes voiries et sur une station de relevage de l'assainissement des eaux usées,
- Le bassin de décantation récemment aménagé en deçà du chemin du Moulin a fonctionné, aussi aucun ruissellement n'a été constaté aux abords des maisons du lotissement de la taillette (satisfaction des riverains auparavant inondés)

b) Les mesures prises dans l'urgence :

- Interventions, aide des employés municipaux et d'élus auprès des personnes sinistrées (5 domiciles),
- Achat de boudins et de sacs de sable pour protéger des habitations,
- Mise en place d'une déviation pendant quelques heures à chaque événement pluvieux violent (5 fois), une route barrée pour cause d'affaissement de la voirie (trou),
- Démarche auprès de l'État pour obtenir la reconnaissance de la commune en état de « catastrophe naturelle » et ainsi permettre aux quelques sinistrés d'obtenir des facilités de remboursement auprès de leur assureur,
- Constats d'huissier sur débordements du bassin de la SANEF et rejet du pluvial dans le domaine public par une entreprise comptant de grandes superficies de toitures et de parking.
- Informations sur les démarches sur le site de la commune et dans les boîtes aux lettres des habitations impactées.

c) **Et pour la suite :**

- Des devis vont être réalisés par la commune pour réparer tous dégâts sur le domaine public et pour réaliser des travaux aux entrées des habitations impactées par de l'eau dans le sous-sol,
- Avec la CCPL et le SmageAa des démarches vont être entreprises auprès de la SANEF pour l'entretien et le calibrage des bassins,
- Il va être étudié des solutions de terrassements et de construction de bassins de rétention ou de décantation à l'amont de la rue de la mairie en essayant de préserver au mieux tout ou partie du stade eu égard à la récurrence des ruissellements dessus et ce malgré la digue récemment rehaussée pour le préserver au mieux ;
- Le conseil départemental a été sollicité pour curer les fossés,
- Des aménagements sont proposés à l'intersection du chemin du moulin et de la rue de la mairie, au bas du chemin du bois de la taillette ainsi que le renforcement du pied de talus sur un côté du bassin de rétention en fonction.
- Des réunions de travail sont programmées avec les acteurs concernés par ces événements.

2- Travaux église de Cormette

L'entreprise en charge du désamiantage et de la toiture se fait attendre. Normalement la reprise des travaux est prévue la semaine du 20 novembre. Jacky précise le montage d'un échafaudage pour vérifier la tenue du plafond intérieur et voir à le conforter en cas de besoin.

3- Aménagements espace Jean Guy Walemme (suite)

Suite aux inondations des devis vont être sollicités pour améliorer les écoulements et les abords.

4- MOE pour l'extension-rénovation salle polyvalente

Le cahier des charges est en cours de rédaction pour publier un appel d'offres aux fins de se faire assister par un maître d'œuvre-architecte pour la réalisation de ce projet.

5- Travaux sur le CD 212E (route de Leuline)

Une première réunion de travail est prochainement prévue avec les services du conseil départemental.

6- Travaux en régie

Didier Delattre, adjoint au maire délégué aux travaux, rend compte des travaux réalisés par les agents communaux.

7- Questions diverses

Les membres du comité sont invités à réfléchir au fleurissement de la commune pour le printemps prochain.



L'adjoint au maire délégué ,
Didier Delattre.

Le maire,
Didier Bée.

26, rue de la mairie-62500 ZUDAUSQUES-Tél 03.21.93.04.67

Mail : mairie@zudausques.fr- www.zudausques.fr

Toute correspondance administrative est à adresser à monsieur le maire.

